



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Résultats de l'enquête PISA

Question écrite n° 25426

Texte de la question

Mme Danièle Cazarian attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la dernière livraison du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA). Cette évaluation qui se déroule tous les trois ans fait l'objet de nombreux commentaires qui alimentent l'idée d'un « déclin français ». Pourtant, les résultats de l'enquête PISA pour 2019 démontrent que le décrochage de la France dans les classements internationaux a enfin été enrayé. En effet, la France se situe désormais légèrement au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE, et ce alors que la plupart des réformes ne sont pas encore arrivées à maturité. Même si ces enquêtes sont imparfaites, plusieurs motifs de satisfaction sont à relever comme la confiance en soi des élèves et l'accompagnement personnalisé. En outre, la mise en œuvre du plan mathématiques et la priorité donnée à la lecture devraient pouvoir permettre d'améliorer encore les résultats des élèves. Le point noir de l'éducation à la française, depuis des décennies, demeure la reproduction des inégalités, ce qui va à l'encontre de la promesse républicaine française. Force est de constater que la France a encore de grandes difficultés dans ce domaine. Le dédoublement des classes de CP et CE1 en éducation prioritaire est à ce titre une démarche prometteuse, mais le chantier demeure vaste. Elle souhaiterait connaître les perspectives et les orientations qu'il compte donner à l'école afin d'améliorer ses résultats, notamment pour les enfants issus de milieux défavorisés.

Données clés

Auteur : [Mme Danièle Cazarian](#)

Circonscription : Rhône (13^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25426

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 24 décembre 2019, page 11273

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)